



## Autorisation d'utilisation publication par le réseau Les Crous

Pour tout candidat aux concours « Création Etudiante\* »  
organisés par Les Crous

Je soussigné(e)

Nom : .....

Prénom : .....

Résident .....

Téléphone .....

Courriel .....

Déclare être l'auteur(e) de cette œuvre : (cocher la case correspondante) :

Nouvelle : Titre .....

Bande dessinée : Titre .....

Photographie : Titre .....

Film court : Titre .....

Création numérique : Titre .....

Œuvre musicale : Titre .....

Œuvre chorégraphique : Titre .....

Œuvre théâtrale : Titre .....

En tant que participant aux concours de création étudiante, je :

1. Déclare autoriser le réseau des œuvres universitaires et scolaires (Cnous-Crous) à exploiter et à utiliser librement dans le respect du code de la propriété intellectuelle, et sans but lucratif.
2. Déclare ne pas avoir cédé le droit d'exploiter cette œuvre à titre exclusif à un tiers.
3. Déclare décharger les organisateurs du concours de toute revendication, réclamation ou éviction, tenant à la propriété tant matérielle qu'incorporelle de l'œuvre.
4. Déclare avoir recueilli l'accord de la (les) personne(s) photographiée(s) ou filmée(s), et m'engage, en conséquence, à garantir les organisateurs du concours de tout recours ou réclamation émanant de la (des) personne(s) photographiée(s) ou filmée(s).

Cette autorisation est valable pour une utilisation :

- Durée : 5 ans
- Territoires ; Tous pays
- sur tous les supports matériels et immatériels, en tous formats connus ou inconnus à ce jour, et notamment, sans que cette liste ne soit exhaustive :
  - support papier,
  - catalogues et éditions diverses, CDROM / DVDROM et autres supports numériques connus et inconnus à ce jour,
  - tout support audiovisuel, notamment cinéma, TV et par tous moyens inhérents à ce mode de communication,
  - internet (incluant Intranet, Extranet, Blogs, réseaux sociaux), tous vecteurs de réception confondus (smartphones, tablettes, etc.),
  - médias presse (spots publicitaires télévisuels, spots publicitaires cinématographiques),
  - supports de communication interne, supports promotionnels (PLV, ILV, campagnes d'affichage en tous lieux, toutes dimensions et,

sur tous supports (urbain, aéroports, gares, transports en commun, etc.), droit d'intégration dans une autre œuvre / œuvre multimédia.

Ces utilisations ne pourront donner lieu à un versement de droit d'auteur.

Pour toute demande particulière, autre que celle mentionnée dans ce règlement Les Crous s'engagent à en informer les auteurs et à n'utiliser les œuvres qu'avec leur autorisation préalable.

Dans le cadre de l'application de son droit moral, l'étudiant peut demander à tout moment le retrait d'utilisation de son œuvre.

Fait à ..... Le .....

Signature (précédée de la mention « Lu et approuvé »)